

AUCUNE DEMANDE DE REMBOURSEMENT NE SERA POSSIBLE APRÈS LE 15 NOVEMBRE 2023

N° étudiant:

N° INE:

(Ces numéros figurent sur votre certificat de scolarité – attestation de droits payés)

Nom

Nom d'usage

(de naissance pour les personnes mariées)

Date de naissance

Prénom

Téléphone

Annulation **totale** d'inscription en (précisez l'intitulé de la ou des formations à annuler) :

Annulation **partielle** d'inscription en (précisez la formation à annuler) :

PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT FORMULAIRE :

- Une lettre **motivée** expliquant votre demande d'annulation
- Dans le cadre d'une inscription dans une même formation dans une autre université, présentation d'un certificat de scolarité
- En cas de demande de remboursement déposée avant le 15 novembre 2023, présentation d'un relevé d'identité bancaire ou postal à votre nom (l'étudiant doit être titulaire du compte Sinon joindre un courrier autorisant un tiers à percevoir le remboursement)

Information : le traitement de la demande d'annulation d'inscription avec remboursement des frais d'inscriptions interviendra dans un délai de 1 à 2 mois. **Une somme forfaitaire de 23 euros reste acquise à l'Université Lumière Lyon2.**

Date de la demande :

Signature de l'étudiant(e)

DÉCISION :

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2
**AUTORISE L'ANNULATION SANS REMBOURSEMENT
DES DROITS ACQUITTÉS :**

la demande étant présentée trop tardivement

Autre motif :

Lyon, le

Signature de la Présidente :

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2
AUTORISE L'ANNULATION AVEC REMBOURSEMENT

DE LA SOMME DE EUROS

Lyon, le

Signature de la Présidente